



## MESSAGE DE LA GUADELOUPE

*Considérant la communication COM(2012) 287 de la Commission européenne, Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne : vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive ;*

*Rappelant les politiques et actions des régions ultrapériphériques (RUP) ;*

*Considérant la décision 2013/755/UE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne (« décision d'association outre-mer ») ;*

*Rappelant les politiques et actions des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) ;*

*Rappelant les recommandations du Message de l'île de La Réunion de 2008 ;*

*Rappelant la Déclaration des îles sur le changement climatique de la Conférence internationale de La Réunion de 2014 ;*

*Rappelant la déclaration de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui s'est tenue à Samoa en 2014 ;*

*Rappelant le Plan stratégique des Nations unies pour la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi adoptés par la décision X/2 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en particulier l'Objectif d'Aichi 10, ainsi que les décisions X/33 et XI/15, et les décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique lors de sa douzième réunion en matière de conservation et restauration des écosystèmes et de diversité biologique, changements climatiques et réduction des risques de catastrophe naturelle ;*

*Rappelant les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les décisions de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du rapport sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) ;*

*Rappelant le cadre politique de l'Union européenne (UE) en matière d'environnement et de changement climatique et plus particulièrement la stratégie de l'UE sur la biodiversité à l'horizon 2020 (COM(2011) 244), la stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique (COM(2013) 216) et le règlement européen relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (PE-CONS 70/14) ;*

*Rappelant les politiques et les efforts des États membres ;*

*Rappelant l'accord de Cotonou de 2000 ;*

*Tenant compte du fait que les RUP et les PTOM, avec les pays, États et territoires faisant partie de leur environnement régional, font partie des zones critiques de biodiversité d'importance internationale et qu'ils sont confrontés à des défis communs en matière de biodiversité et de changement climatique ;*

*Reconnaissant la contribution cruciale des RUP et des PTOM à la richesse environnementale*

*européenne avec leurs écosystèmes uniques et divers qui fournissent des services écologiques fondamentaux et vitaux aux populations locales, ainsi qu'aux économies locales, nationales, régionales et européennes ;*

*Alertés par la perte de biodiversité sans précédent et partant du capital naturel, la menace liée aux espèces envahissantes, l'impact des changements climatiques et des activités humaines sur les milieux naturels, sur le développement durable et sur les économies des RUP et des PTOM ;*

*Convaincus que le fait de promouvoir des actions dans les domaines de la gestion durable des écosystèmes et des biens et services écologiques, de l'énergie durable, de la gestion durable et de la conservation de la biodiversité, de la réduction des risques de catastrophe, contribuerait à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci dans les RUP et les PTOM ;*

*Tenant compte des caractéristiques de chaque territoire, des priorités nationales de développement, des législations applicables et des systèmes de gouvernance propres à chaque RUP et PTOM ;*

Le Secrétaire exécutif de la CDB, la ministre française de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, la ministre française des Outre-mer, l'Envoyé spécial du Président de la République française pour la protection de la planète, le Président du Conseil régional de la Guadeloupe, le Vice-premier ministre et ministre des ressources naturelles et du travail du Gouvernement des îles Vierges britanniques, les représentants de haut niveau OU représentants de la Martinique, de la Réunion, de la Guyane, de Saint-Martin et de Mayotte, les représentants de haut niveau des PTOM, les représentants de haut niveau des pays ACP, la Directrice générale de l'UICN, avec la contribution de représentants de la Commission européenne

Et les participants à la Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique tenue en Guadeloupe du 22 au 25 octobre 2014

Ont collectivement et de manière participative adopté les cinq priorités stratégiques et actions transversales suivantes :

## **Renforcer la résilience :**

Reconnaissant qu'il est essentiel pour les RUP et les PTOM de renforcer leur résilience face aux changements mondiaux et de parvenir à une économie « à faible émission de carbone » à l'horizon 2050, les orientations stratégiques et les actions opérationnelles suivantes sont définies :

### **Orientations stratégiques :**

- Soutenir la transition énergétique dans les RUP et les PTOM et dans les États, pays et territoires dans leurs environnements régionaux ;
- Identifier et adopter des mesures dites « sans regret » visant notamment à améliorer

l'efficacité énergétique, promouvoir les transports publics, et protéger et restaurer les écosystèmes, quelles que soient les incertitudes qui subsistent encore sur les impacts spécifiques et locaux des changements climatiques.

### Actions opérationnelles :

- Définir des stratégies et allouer suffisamment de temps et de ressources pour identifier les parties prenantes et les impliquer ;
  - Améliorer l'information et la prise de conscience sur les impacts des changements climatiques dans les RUP et les PTOM, en mettant l'accent sur l'information et la sensibilisation des populations locales sur les risques auxquels elles sont exposées et leur vulnérabilité, et en cherchant à améliorer la compréhension du concept de résilience des écosystèmes et de la rentabilité des solutions basées sur la nature ;
  - Soutenir la labélisation et la certification de matériaux, ainsi que la sensibilisation du public dans les RUP et PTOM, afin de faire changer les modes de consommation et les rendre plus durables ;
- Reprendre les objectifs de l'UE en matière de réduction des émissions et de développement des énergies renouvelables dans les RUP et les PTOM, notamment en :
  - visant à contribuer à l'objectif collectif de réduction de CO<sub>2</sub> adopté par le Conseil européen le 23 octobre 2014 (Conclusion du cadre d'action européen en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 (SN 79/14)) ;
  - construisant le cadre de collaboration visant à établir et à atteindre des objectifs individuels en matière de réduction d'émission et d'énergies renouvelables, tout en contribuant aux objectifs communs ;
- S'employer à mener une transition énergétique grâce à la mise en place d'économies d'énergie, au passage à des sources d'énergies renouvelables, à l'accroissement de l'autonomie énergétique dans les RUP et les PTOM, et au développement de la coopération avec leurs pays voisins, notamment en :
  - développant des systèmes de transports et des transports en commun propres afin de réduire les émissions et l'utilisation de voitures particulières ;
  - soutenant l'adoption de technologies innovantes en matière d'énergies renouvelables ;
  - veillant à ce que l'utilisation et l'approvisionnement en biocarburants et en énergie provenant de la biomasse soient durables.
- Envisager une « initiative des îles pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci » qui comprenne des solutions basées sur la nature et qui capitalise et renforce davantage les initiatives déjà existantes telles que le Pacte des îles, le Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'UE (BEST), le Partenariat mondial pour les îles (GLISPA) et le Scénario de Samoa, en :

- développant des approches de gestion intégrée de la biodiversité en réponse aux changements climatiques dans les RUP, les PTOM et les États, pays et territoires faisant partie de leur environnement régional ;
  - élaborant des stratégies pour faire face à l'impact prévu des changements climatiques sur les ressources en eau et sur la disponibilité en eau douce pour les populations et pour la biodiversité ;
  - évaluant les espèces et les écosystèmes clés, afin d'identifier ceux qui peuvent être utilisés comme des indicateurs spécifiques de la vulnérabilité aux changements climatiques des RUP et des PTOM.
- Renforcer la collaboration entre les RUP, les PTOM et les États, pays et territoires faisant partie de leur environnement régional en ce qui concerne la mise en œuvre d'outils d'évaluation des services écosystémiques, l'estimation de la vulnérabilité, et le transfert de technologies liées aux énergies renouvelables et à de la gestion des déchets ;
  - Accroître les capacités pour promouvoir l'élaboration de messages clairs, à l'intention des populations et d'autres parties prenantes, sur les résultats des recherches portant sur les facteurs déterminants de la vulnérabilité aux changements climatiques de la biodiversité à l'échelon local.

## **Lutter contre la perte de biodiversité :**

### **Orientations stratégiques :**

- Mieux conjuguer les efforts des RUP, des PTOM et des pays, États et territoires appartenant à leurs environnements régionaux en encourageant les projets régionaux (le poisson-lion dans la Caraïbe, par exemple) ;
- S'assurer de l'incorporation des informations sur les RUP et les PTOM dans les bases de données existantes et dans les études menées à tous les niveaux - notamment celles de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) - et générer des séries de données et des rapports spécifiques.

### **Actions opérationnelles :**

- Définir des indicateurs communs pour les RUP et les PTOM, qui s'appuient sur les initiatives locales et les indicateurs déjà existants, pour accroître la base de connaissances (comme mentionné dans le 7<sup>e</sup> Programme d'action pour l'environnement de l'UE). Pour ce faire, il convient de mettre à disposition les ressources nécessaires pour collecter toutes données supplémentaires, et de concevoir un système d'établissement de rapports pour l'Union européenne sur l'état de la biodiversité des RUP et des PTOM ;
- Prendre en compte l'efficacité de certains exemples de meilleures pratiques de gestion comme la pêche, l'identification d'habitats clés, le contrôle des espèces envahissantes, la translocation ou la réintroduction d'espèces clés et la restauration d'habitats dans les RUP et les PTOM, et promouvoir la coopération internationale et régionale dans la mise en œuvre de mesures de gestion ;

- Appuyer le renforcement des systèmes d'aires protégées dans les RUP et les PTOM dans le but i) d'accroître leur représentativité écologique, ii) de développer les réseaux à l'échelon régional, iii) de promouvoir la connectivité écologique et iv) d'améliorer l'efficacité de leur gestion, en tenant compte des prérogatives des gestionnaires, des compétences des collectivités locales et du rôle de la société civile ;
- Évaluer l'état des habitats et des espèces pour éviter et arrêter leur destruction ; identifier et partager les meilleures pratiques en matière d'aires protégées et de conservation des taxons, notamment les espèces sauvages, les variétés, cultivars et races domestiqués (agrodiversité), ainsi que les espèces d'intérêt culturel (ethnodiversité), afin :
  - d'établir des listes d'habitats et de taxons menacés d'importance écologique régionale et de les classer par ordre de priorité en se basant sur des méthodologies acceptées et reconnues impliquant toutes les parties prenantes, et en tenant compte des connaissances traditionnelles et de l'ethnobiodiversité ;
  - d'élaborer des plans d'action et de gestion pour les espèces et les habitats les plus menacés, ou qui ont une valeur élevée d'un point de vue écologique et de conservation, et leur conférer un statut de protection légale ;
  - de mettre en place des mécanismes efficaces pour assurer le respect des obligations légales ;
  - de mobiliser l'expertise pour les taxons les moins connus (champignons, mousses).
- Mettre fin à la surexploitation des ressources marines et terrestres ;
  - Les RUP et les PTOM devraient s'engager activement et les États membres devraient adhérer à des accords, des protocoles et des partenariats régionaux et internationaux pertinents pour la biodiversité ;
  - Appuyer la création d'organes de gestion des pêches là où il n'en existe pas encore, à l'instar de la décision de la COPACO (Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest) de devenir un organisme de gestion plutôt qu'un organe consultatif.
- Promouvoir des programmes et des projets sur la « connectivité des écosystèmes », impliquant l'ensemble des parties prenantes, au travers de la coopération régionale et internationale, en développant ou en soutenant des réseaux de gestionnaires dans les RUP et les PTOM ;
- Étendre les outils, les plates-formes, les bases de données et les observatoires européens aux RUP et aux PTOM, afin d'assurer un meilleur suivi de l'état de la biodiversité et des menaces ;
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) aux échelons local et régional, comprenant l'élaboration de listes d'alerte d'EEE, de méthodes de contrôle, de systèmes d'alerte précoce aux échelons local et régional afin d'éviter l'introduction et la propagation ;
- Appuyer la restauration de zones dégradées et contaminées dans les RUP, les PTOM et

dans les pays, États et territoires faisant partie de leur environnement régional, en mettant l'accent sur le principe de la compensation écologique et les solutions innovantes, mais en ayant recours à des espèces endémiques uniquement ;

- Donner la priorité, pour les espèces à rétablir, à celles choisies sur la base de critères scientifiques ou de critères sociaux faisant intervenir l'ensemble des parties prenantes.

## **Développer les économies verte et bleue :**

### **Orientations stratégiques :**

- Prioriser d'urgence et financer la durabilité environnementale des secteurs économiques des RUP et des PTOM (par exemple, le tourisme, l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture, la pêche, l'exploitation minière, l'énergie, le secteur de la construction) grâce à l'innovation et à la diversification ;
- Construire une vision et un soutien international de l'espace marin des RUP et des PTOM, reconnu d'importance internationale, en promouvant des utilisations écologiquement durables de l'environnement marin, en encourageant la gouvernance locale et en soutenant la planification spatiale dans les RUP et les PTOM ;
- Favoriser l'accès aux ressources et le partage équitable des avantages pour les populations des RUP et des PTOM.

### **Actions opérationnelles :**

- Développer des solutions basées sur la nature et des approches basées sur les services écosystémiques (par exemple, l'estimation, l'évaluation et la certification) comme outils de soutien des politiques publiques, par exemple pour la sensibilisation et l'aide à la décision ;
- Développer des mécanismes de financement durables et des mesures incitatives telles que le paiement pour les services écosystémiques, tout en favorisant la convergence des méthodes ;
- Favoriser la transition écologique via l'économie circulaire, pour permettre aux petites et moyennes entreprises de créer des emplois, de générer du bien-être et d'accroître l'autosuffisance ;
- Soutenir la planification spatiale marine, le suivi et la surveillance des espaces marins dans les RUP, les PTOM et les pays voisins.

## **Faire avancer la recherche :**

### **Orientations stratégiques :**

- Faire des RUP et des PTOM l'une des aires géographiques majeures des investissements européens dans le domaine de la recherche afin de développer la recherche d'importance mondiale motivée par les besoins locaux en reconnaissant i) les atouts des outre-mer comme modèles naturels pour la recherche sur la biodiversité et le changement climatique (diversité d'échelles et de conditions permettant une comparaison et analyse innovantes et de grande échelle) ; ii) l'expertise scientifique

locale déjà existante ; iii) la valeur ajoutée des relations avec l'Espace européen de la recherche (EER) ;

- Assurer une collecte large et à long terme de données pertinentes pour la prise de décisions étayées par des données factuelles sur les changements climatiques et la biodiversité.

### **Actions opérationnelles :**

- Développer des travaux de recherche spécifiques et contextualiser les activités existantes pour identifier et aborder les difficultés socioécologiques des RUP et des PTOM liées à la biodiversité et aux changements climatiques :
  - concevoir, mettre à l'épreuve, adapter et valider des approches et des mesures de gestion alternatives ;
  - faire de la production conjointe de connaissances et de la transdisciplinarité le fil conducteur en matière de conception de projets de recherche pertinents, de leur mise en œuvre, de diffusion et de transfert des résultats garants d'impacts sociétaux.
- Soutenir, améliorer et agrandir les réseaux de recherche existants basés sur des actions de recherche pertinentes et motivées, ainsi que d'autres activités conjointes (NetBiome, CaribVet) ;
- Améliorer l'implication des collectivités et des autorités locales dans la recherche, avec comme conditions préalables le renforcement des capacités et le partage des connaissances, et comme objectif la réponse aux besoins locaux et la génération d'avantages pour les populations locales ;
- Capitaliser sur l'expérience NETBIOME pour la création d'une plate-forme dédiée afin de mettre en relation les décideurs locaux, de produire des connaissances disponibles pour agir et de les partager ;
- Placer l'échange des connaissances et la sensibilisation au cœur de la recherche en impliquant les acteurs, le grand public et les utilisateurs finaux dès le début (définition des questions de recherche) jusqu'à la diffusion des résultats, et générer un impact sur la société par l'amélioration de l'action publique ;
- Exploiter les connaissances, idées et perspectives locales pour assurer la pertinence de la recherche du point de vue de la société, et ainsi prendre des mesures pour la conservation de la biodiversité et pour le développement durable.

### **Mobiliser et faciliter l'accès aux ressources :**

#### **Orientations stratégiques :**

- Exhorter les parties prenantes à tous les niveaux à maximiser l'utilisation de toutes les possibilités de financement existantes pour faire avancer le programme en matière de biodiversité et de changements climatiques.

#### **Actions opérationnelles :**

- Dédier une assistance technique aux RUP et aux PTOM afin de s'assurer que tous les programmes et instruments sont pleinement utilisés et que les compétences sur le long terme des RUP et des PTOM soient accrues ;
- Reconnaître l'éligibilité des RUP et des PTOM au fonds du programme LIFE+, afin d'assurer leur participation effective ;
- Assurer des approches consultatives (ascendantes), le réseautage et le renforcement des capacités locales ;
- Appuyer, dans les deux prochaines années, un appel de propositions de recherche couvrant les outre-mer, soutenu par les autorités locales des RUP et des PTOM, les agences nationales et la Commission européenne.

#### **Orientation stratégique :**

- Assurer la cohérence et la synergie des financements et des investissements publics ayant un impact sur l'environnement dans les RUP, les PTOM et les pays ACP.

#### **Actions opérationnelles :**

- Encourager des actions concrètes (tels que les marchés publics écoresponsables, l'analyse coûts-avantages et l'analyse des cycles de vie) qui renforcent la prise en compte de la biodiversité et du changement climatique dans l'ensemble des processus d'investissement et particulièrement les fonds européens (FED, FEDER, Horizon 2020, ICD) ;
- Encourager la réalisation d'études d'impact environnemental préalables aux investissements et aux projets publics de manière à minimiser les impacts et à améliorer davantage la protection de l'environnement (FED et FEDER), le cas échéant.

#### **Orientation stratégique:**

- Sur la base de l'action préparatoire BEST, élaborer et mettre en place un partenariat durable dédié à la biodiversité, aux services écosystémiques et aux changements climatiques dans les RUP et les PTOM. Ce partenariat devra conduire à l'établissement d'une structure de gestion ouverte et représentative et devra :

#### **Actions opérationnelles:**

- Obtenir le soutien de divers bailleurs, d'instruments financiers et de programmes, en explorant en particulier la création et l'utilisation de fonds fiduciaires ;
- Mettre un accent particulier, mais pas exclusif, sur les petites entités et les organisations non gouvernementales ;
- Promouvoir la coopération régionale ;
- Agir de façon ouverte et flexible.

Un groupe de travail doit être constitué, en s'appuyant sur le soutien des dirigeants politiques des RUP et des PTOM, avec pour mandat de mettre en place ce partenariat volontaire. Ce

groupe comprendra des représentants des RUP, des PTOM, des États membres, de la Commission européenne, du Parlement européen, des banques d'investissement et de développement européennes et de la société civile.

### **Actions complémentaires et transversales :**

- Favoriser la coopération régionale i) dans les zones géographiques des RUP et des PTOM et ii) au sein des RUP et des PTOM de l'UE, en fournissant des moyens financiers, politiques et techniques appropriés et adaptés, afin de faire face efficacement aux défis communs liés à la biodiversité et aux changements climatiques ;
- Assurer une meilleure cohérence et davantage de synergies entre les différents cadres politiques et financiers des RUP, des PTOM et des pays ACP afin de démultiplier les effets des supports existants ;
- Tirer les enseignements du succès du Partenariat mondial pour les îles (GLISPA) pour catalyser et mettre en valeur les actions des îles, quel que soit leur statut politique ;
- Poursuivre la réflexion et compléter le travail sur l'empreinte globale de l'Europe avec des analyses sur les RUP, les PTOM et les pays ACP ;
- Traduire l'importance internationale de la biodiversité des RUP, des PTOM et de leurs pays voisins par sa prise en compte dans les programmes, initiatives et politiques environnementaux européens et par la définition de mesures appropriées, en respectant leurs besoins spécifiques de ces acteurs ;
- Promouvoir le rôle clé des RUP et des PTOM, et les impliquer dans les événements liés à la biodiversité et aux changements climatiques dans l'UE, et aux échelons régional et mondial ;
- Développer et créer des compétences et des capacités transversales en matière d'agriculture durable, notamment par le renforcement des capacités des institutions locales, afin de réduire les menaces pour les écosystèmes sensibles et vulnérables ;
- Faciliter l'extension des législations de l'UE et des meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement et de résilience des écosystèmes, en consultation avec les territoires et dans le respect des compétences des RUP et des PTOM.

### **Suivi**

Mettre en place un système de suivi de la mise en œuvre du Message de la Guadeloupe.